

Remplace la date 27-avr.-2024

Date de révision 30-sept.-2024

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 65175
Numéro du fiche de données de sécurité 65175
Nom du produit DOWCAL 200E 45% SOLUTION

Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Substance pure/mélange Mélange

Contient MONOPROPYLENE GLYCOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Destiné à être un fluide caloporteur pour les systèmes en boucle fermée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient MONOPROPYLENE GLYCOL

Non classé

Mentions de danger

Non classé

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | 40 - 50% | 01-211945680 9-23-XXXX | 200-338-0 | Non classé | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | > 20000 | > 2000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Conseils généraux | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Ingestion | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. |
| Incendie majeur | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Alcools. Éther. Acides organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec des matériaux tels que : Litière pour chat. Sciure de bois. Vermiculite. Zorb-all®. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les déversements de ces matières organiques sur les isolants fibreux chauds peuvent entraîner une baisse des températures d'auto-inflammation, pouvant éventuellement entraîner une combustion spontanée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Protéger de l'humidité. Protéger du rayonnement solaire. Voir la section 10 pour plus d'informations.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---------------------------------|---------|-----------|---|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | - | - | 168 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---------------------------------|---------|-----------|--|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | - | - | 50 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

| Nom chimique | Eau douce | Eau douce (libération intermittente) | Eau de mer | Eau de mer (libération intermittente) | Air |
|---------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------------------|-----|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | 260 mg/L | 183 mg/L | 26 mg/L | - | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|----------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------|------------------|--------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | 572 mg/kg sediment dw | 57.2 mg/kg sediment dw | 20000 mg/L | 50 mg/kg soil dw | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|--------------|-----------------------|------------------|---------------------------|-----------|--------------------|
| 57-55-6 | | | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

| Gants | | | |
|------------------|--|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| | Porter des gants de protection en caoutchouc butyle | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Rubber (natural, latex) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polyéthylène (PE) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL") | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polyvinyl alcohol (PVA) | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Polychlorure de vinyle (PVC). | > 0.35 mm | > 120 minutes |
| | Porter des gants de protection en Néoprène™ | > 0.35 mm | > 120 minutes |

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Différentes couleurs |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

| | | |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | | |
| Point d'éclair | | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition | | Aucune information disponible. |
| pH | | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse) | | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique | | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique | | Aucune information disponible. |
| Hydrosolubilité | Miscible à l'eau | |
| Solubilité(s) | | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage | | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur | | Aucune information disponible. |
| Densité relative | 1.0367 - 1.0380 | @ 20 °C. |
| Masse volumique apparente | | Aucune information disponible |
| Densité de liquide | Aucune information disponible | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules | | Aucune information disponible. |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Indice de réfraction | 1.3836 – 1.3860 |
|-----------------------------|-----------------|

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Propriétés explosives | Non considéré comme explosif. |
|-----------------------|-------------------------------|

| | |
|------------------------------|--|
| Liquides inflammables | Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique. |
|------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| Matières solides inflammables | non applicable liquide |
|--------------------------------------|------------------------|

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Réactivité | Aucune information disponible. |
|-------------------|--------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|------------------|---|
| Stabilité | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique. |
|------------------|---|

Données d'explosion

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |
|---|-----------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. |
|---|--|

| | |
|----------------------------------|---|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. |
|----------------------------------|---|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|--|
| Conditions à éviter | Le produit peut se décomposer à des températures élevées. La génération de gaz pendant |
|----------------------------|--|

la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Rayonnements UV/lumière du jour.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Alcools. Éther. Acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable. |
| Contact avec la peau | Non irritant pendant l'utilisation normale. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | > 20000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | 317.042 mg/l (Rat) (2h) |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | non irritant Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau. |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---------|------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| | Résultats sur l'humain | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|----------|--|
| | in vitro | Négatif |
| | | Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal |

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|---|
| | | N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire. |

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|---|
| | | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|-----------|
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|-----------|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | | | | | L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE |
|--|--|--|--|--|---|

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | Dans de rares cas, une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central. |

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë | Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) | CL50 | 40613 mg/L | 96 heures | |
| OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate | Ceriodaphnia dubia | CL50 | 18340 mg/L | 48 heures | |
| OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance | Pseudokirchneriella subcapitata | CEr50 | 19000 mg/L | 96 heures | |
| | Pseudomonas putida | NOEC | > 20000 mg/L | 18 heures | |
| Toxicité aquatique chronique | Ceriodaphnia dubia | NOEC | 13020 mg/L | 7 jours | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|--|--------------------|--------------------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent. | 28 jours | Biodégradation 81% | Facilement biodégradable |
| OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer ou équivalent. | 64 jours | Biodégradation 96% | Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|----------------------|------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | -1.07 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Miscible à l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|----------------------|---------------------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---------------------------------|-------------------|
| MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6 | RG 84 |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

| | |
|----------------------|---|
| TSCA | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDSL | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECI | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AIIC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| NZIoC | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

Légende :

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire |
| DSL/NDSL | - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques |
| EINECS/ELINCS | - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées |
| ENCS | - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles |
| IECSC | - Inventaire chinois des substances chimiques existantes |
| KECL | - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées |
| PICCS | - Inventaire philippin des substances et produits chimiques |
| AIIC | - Inventaire australien des produits chimiques industriels |
| NZIoC | - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 4 6 7 8 9 11 15](#)

| Méthode de classification | |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | D'après les données d'essai |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | D'après les données d'essai |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 27-avr.-2024

Date de révision 30-sept.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité